



## Carte professionnel agent cynophile

Par **claudio59**, le **09/07/2015** à **09:38**

bonjour lors de mon renouvellement de carte pro le cnaps refuse ma première demande et me demande de m expliquer sur des fait passer en 2011. surprise pour moi car j ai bien étais entendu en 2011 par la gendarmerie mes l affaire avez étais classer sans suite car en fait un individus en etas d ébrieter bien connu avez tenté de rentrais chez moi un soir et je l avez simplement repousser celui ci avez chuter a terre et par la suite déposer plainte pour coup et blessure étans connu des service de gendarmerie .ceux ci avez vite fait la clarté sur le problème et m avez bien dit qu il n aurait pas suite en plus le jour de ce problème je n est pus être violent avec cet personne car j avez ma main gauche dans une gouttière je devez rentrais en clinique le lendemains pour être opérerais cela fait 17 ans que je suis cyno que faire comment récupéreris ma carte pros

Par **moisse**, le **09/07/2015** à **10:02**

Si le CNAPS vous demande des explication, c'est à cet organisme qu'il faut les donner et non à nous.

Vous êtes fiché dans l'ancien STIC devenu depuis le TAJ.

Je suppute en outre que les voies de recours figurent sur la notification.